

michel@mamaisonausud.fr - +33 (0)6 11 05 05 30 - www.mamaisonausud.fr

### BAREME D'HONORAIRES DE TRANSACTION

Forfait maximum d'honoraires vente aux particuliers dans l'ancien et suivant le prix de vente affiché

De 0 € à 120 000 € :	7% TTC du prix de vente	
De 120 001 € à 180 000 € :	7 500 € HT soit	9 000 € TTC
De 180 001 € à 220 000 € :	8 333 € HT soit	10 000 € TTC
De 220 001 € à 330 000 € :	10 000 € HT soit	12 000 € TTC
De 330 001 € à 420 000 € :	12 500 € HT soit	15 000 € TTC
De 420 001 € à 500 000 € :	15 000 € HT soit	18 000 € TTC
De 500 001 € à 650 000 € :	16 666 € HT soit	20 000 € TTC
De 650 001 € à 750 000 € :	20 833 € HT soit	25 000 € TTC
De 750 001 € à 850 000 € :	25 000 € HT soit	30 000 € TTC
De 850 001 € à 1 000 000 € :	33 333 € HT soit	40 000 € TTC
De 1 000 001 € à 1 500 000 € :	41 666 € HT soit	50 000 € TTC
Au-delà de 1 500 001 € :	66 666 € HT soit	80 000 € TTC

\*\*\* Remise commerciale sur le barème pour une souscription d'un mandat exclusif \*\*\*

1 000 € pour un prix de vente > 85 001 € / 500 € pour un prix de vente < 85 000 €

\*\* Remise commerciale sur le barème pour une souscription d'un mandat préférence \*\*

500 € pour un prix de vente > 85 001 € / 250 € pour un prix de vente < 85 000 €

### PROGRAMMES NEUFS : PRIX DIRECT PROMOTEUR

Avis de valeur : 125 € HT soit 150 € TTC – Offert sur remise de votre bon d'estimation gratuite

### BAREME D'HONORAIRES DE GESTION

Gérance d'une villa non meublée : 6% HT soit 7,2 % TTC	Gérance d'une villa meublée : 7% HT soit 8,4 % TTC
Gérance d'un appartement non meublé : 7% HT soit 8,4% TTC	Gérance d'un appartement meublé : 8% HT soit 9,6% TTC
Gérance d'un garage ou parking : 8% HT soit 9,6% TTC	Gérance d'un local professionnel : 7% HT soit 8,4 % TTC

% calculés sur les sommes encaissées hors dépôt de garantie

### BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

En fonction de la réglementation régie par la Loi ALUR et son Décret d'application n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014, les honoraires de location doivent être supportés par le locataire en tenant compte de la surface du bien et de son lieu géographique, ainsi que par le bailleur. Ces honoraires comprennent des honoraires d'entremise à la charge du bailleur (commercialisation et présentation des biens aux candidats locataires), des honoraires pour visites, constitution et étude des dossiers de candidatures, rédaction des baux de location, d'acte de caution solidaire, d'état des lieux et d'inventaire dans le cas d'une location meublée. La part des honoraires d'état des lieux incluse dans le barème ci-dessous, représente au maximum 3€/m<sup>2</sup>.

#### Location non meublée :

**Part locataire :** 80% d'un mois de loyer charges comprises dans la limite des plafonds de la Loi Alur

**Part bailleur :** 80% d'un mois de loyer charges comprises  
Honoraires d'entremise offerts.

#### Location meublée :

100% d'un mois de loyer hors charge dans la limite des plafonds de la Loi Alur

100% d'un mois de loyer hors charge  
Honoraires d'entremise offerts.

Barème au 01/01/2023